

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 28 NOVEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-11-28 75 MODIFIE LA DECISION N°72. DE-2023-11-09	Délibération du BUREAU N° BU-2022-06-20	Groupe n°1455 Opération n°112002800	VANNES Boulevard de la Paix Ex CPAM
---	--	--	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 20 juin 2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 2 **emprunts**, pour un montant total de 1 766 171 €, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)
Montant du prêt	516 267 €	1 250 904 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	40 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Index	livret A	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 40 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A	
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à	- 0,50% (révision du taux de progressivité à

	chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Novembre 2023	Novembre 2023
Date de 1^{ère} échéance	Juin 2025	Juin 2025
Garanties	50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION 40 % COMMUNE DE VANNES 10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL	

Fait à Vannes, le 28 novembre 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT